



PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de  
St-Côme-Linière

Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

### PROJET DE RÈGLEMENT 442-2026 RELATIF ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX

Conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, chapitre T-11.001), avis public est donné à l'effet :

QU'au cours de la séance ordinaire du conseil devant se tenir à la salle du conseil située au 1517, 19<sup>e</sup> Rue, le 13 avril 2026 à 19 h, le projet de règlement no 442-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux sera présenté pour adoption ;

QUE, conformément à la Loi, un avis de motion dudit projet de règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 9 mars 2026 par Mme Bianca Perreault;

QUE, conformément à la Loi, ledit projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire du 9 mars 2026 par Mme Kim Boulanger;

QUE le présent projet de règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé 1362, rue Principale, durant les heures d'ouverture.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 10<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026

Chantal Poulin  
Directrice générale / Greffière-trésorière

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le dixième jour du mois de mars deux mille vingt-six, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dixième (10<sup>e</sup>) jour du mois de mars deux mille vingt-six.

Chantal Poulin  
Directrice générale / Greffière-Trésorière